

## BULLETIN DU COMITE POUVANAA.

Entre les soussignés, il a été composé une association politique qui prend le nom provisoirement de COMITE POUVANAA.

Ce Comité créera dans les Etablissements Français de l'Océanie un parti politique avec des candidats dans chaque île ou district et il présentera des candidats à toutes les élections.

Son but est l'adoption d'une Constitution de Tahiti pour les Tahitiens, par les Tahitiens, et son adhésion à l'Union Française.

Président :	Pouvanaa a Copa
Vice-Président :	Tixier Pierre
Secrétaire :	Céran-Jerusalémy Jean-Baptiste
Secrétaire-Adjoint :	Colombani Benjamin
Trésorier :	Buillard Anthelme

Membres du Bureau :	Auméran Henri
	Urarii Tutea
	Graffe Louis

Nos moyens sont la propagande par réunions publiques, bulletin, tracts, radio, dans la légalité et le respect des principes universellement admis.

Nous agissons pour obtenir de qui-de-droit une Assemblée Constituante, seule souveraine, pour décider du sort de Tahiti. Ceci implique la dissolution de l'Assemblée Représentative actuelle, de tous les Corps et Membres élus jusqu'à présent dans l'équivoque, - aucun programme n'ayant jamais été soumis au libre suffrage des citoyens des E.F.O.

Le Comité Pouvanaa a établi un Programme et son Projet de Constitution.

Ils seront clairement imprimés en langues tahitienne et française.

Le bulletin dans plusieurs articles développera le programme et les raisons de notre action. Il discutera le programme des autres dans un esprit d'union entre Tahitiens et avec la Métropole.

Le Comité Pouvanaa n'admettra jamais qu'un nouveau Régime colonial soit imposé par la force ou par surprise dans l'ignorance des électeurs.

Le Comité demande encore une fois si "oui" ou "non" Pouvanaa a Copa est éligible. Dans tous les cas, il le présentera comme tous les candidats agréés par le Comité Pouvanaa, provisoirement ainsi nommé.

Ces candidats ne sont pas riches. Ce sont des Hommes libres au service de l'intérêt commun.

Ils n'ont aucune honte à reconnaître les limites de leur savoir, et ils dénoncent précisément le système colonialiste qui, n'ayant jamais rien fait pour instruire les enfants du pays, argue de cette inexistence d'une élite locale pour maintenir sa tutelle et réserver places, honneurs et profits à quelques privilégiés d'ailleurs et d'ici.

.....

La honte, ce serait que par l'appât de quelques fonctions subalternes, des familles entières d'électeurs soient réduites à une stricte obédience et les élus, par la grâce de l'Administration, à une approbation perpétuelle.

Nous représentons des hommes honnêtes et de bon sens, des hommes vraiment libres qui ne capteront pas nos suffrages pour se dérober ~~aux~~ devant les responsabilités.

Ils ont un programme qu'ils appellent franchement "politique" et qui conditionnera l'Economie et toute l'Administration, l'Administration à son service, au service de tous.

L'intérêt du Commerce - surtout celui de certains commerçants - n'est pas forcément l'intérêt général (c'est même quelquefois le contraire).

Toute la production locale, agricole et industrielle est la vraie richesse du pays. Elle représente l'intérêt le plus respectable.

L'instruction effective des enfants du pays est d'un intérêt capital : quelque soient nos rapports avec le reste du Monde moderne nous ne pouvons nous laisser persuader que notre véritable intérêt est dans une insouciante ignorance, pendant que nos flatteurs se chargeront des Affaires à leurs profits.

Voulons-nous Tahiti bientôt sans Tahitiens? "Gardez vos vieilles coutumes", nous encourage-t-on. "Vous êtes les plus vaillants, les plus beaux etc.." et c'est pour nous laisser détruire par la tuberculose, les maladies vénériennes, l'alcoolisme et autrement ...

Tahiti qui n'a pas souffert matériellement de la guerre, Tahiti peut-être matériellement plus prospère, mais il faut vouloir prendre l'argent là où il est.

L'instruction n'est pas un luxe dispendieux. Si nous n'avons rien pu faire, ce n'est pas notre faute. Mais il dépend de nous maintenant de faire instruire les meilleurs de nos enfants qui, dans quelques années, pourront avec compétence occuper honorablement toutes les fonctions.

Il nous faut donc encore faire appel aux diplômés de la Métropole, mais aux diplômés seulement et pour les emplois indispensables.

Il faut des Bourses métropolitaines après des concours où les enfants n'auront pas à répondre des opinions politiques ou religieuses des parents.

C'est dire notre attachement à l'Union Française, indispensable à la formation d'une élite tahitienne. Nous ne donnerons pas dans le piège des provocateurs, de ceux qui spéculent sur notre lassitude et sur l'ignorance. Toujours les mêmes ont été les conseillers entendus du Gouvernement. Ils peuvent se poser en sauveurs indignés des mesures qu'ils ont laissées prendre - s'ils ne les ont pas suggérées. Et ils continueraient à gagner sur les deux tableaux : popularité et bénéfices.

Nous ne sommes pas des démagogues anti-français. Les anti-français sont les provocateurs, en partie liés à l'Administration colonialiste qui veulent nous désespérer. Ils comptent prudemment obtenir par l'extérieur que les Iles de la Société ne soient plus françaises et, eux, rester encore les profiteurs sous une nouvelle Administration étrangère dont ils ont toujours été les agents.

Nous savons tout ce que nous aurions à perdre à changer de maître et ce qui ne ferait que renforcer les "trusts", le "gang" local.

Non, ce n'est pas nous les anti-français. Puisque nous sommes citoyens - comme nulle part ailleurs - nous entendons user de la plénitude de nos droits et devoirs au sein de l'Union Française.

Tahiti, est d'abord aux Tahitiens.

Tous les Français sont ici chez eux comme dans l'Union Française.

Toute la Législation française doit être reconnue. L'anomalie - et ce n'est pas notre faute - c'est qu'elle n'ait pas été toujours intégralement "promulguée".

La plupart des lois (sauf exceptions que nous relèverions dans l'Assemblée que nous proposerons), bonnes pour les Français métropolitains, l'étaient pour les Tahitiens si on leur eût demandé leur avis. L'application n'eût gêné quelques privilégiés - toujours les mêmes.

Toutes les associations, les syndicats ouvriers et patronaux, tout ce qui est organisation, défense de l'individu qui, théoriquement souverain, ne peut pratiquement seul tenir devant la toute-puissance administrative, n'ont pas à être tolérés mais formellement reconnus, sinon subventionnés.

Toutes les organisations, autrefois illégales dans les colonies, ont été reconnues par la Métropole valables dans toute l'Union. Or, l'Administration colonialiste les a laissées ignorées, alors que son devoir était de les propager et d'en faciliter l'application en remettant toute la documentation aux intéressés dans l'ignorance.

Quand quelques individualités essaient par tâtonnements de constituer ici ce qui est mis au point partout ailleurs depuis longtemps, il semblerait que l'Administration s'ingénie à diviser pour régner.

Nous ne nous laisserons pas jouer, nous ne serons pas absurdes au point de désigner innocemment les surveillants qu'on voulait précisément nous imposer.

Et nous n'avons pas tout dit dans ce numéro.

Il vous appartient de nous aider dans la Libération de Tahiti.

Nous sommes sans compromission aucune. Et nous sommes pauvres. Remettez-nous votre contribution, cotisez-vous pour l'achat des numéros. Venez nous trouver. Nous ferons paraître un "Bulletin du Comité Pouvanaa" aussi souvent que nous pourrons. Nous perfectionnerons si possible notre format.

Avant d'exposer notre projet de Constitution de Tahiti pour les Tahitiens, par les Tahitiens, dans le cadre de l'Union Française, nous tenons à faire connaître quelques-unes de nos idées directrices.

LANGUE OFFICIELLE.- Pour toutes les communications à la population, le Tahitien et le Français. Pour tous les actes officiels, seule le texte français fera autorité.

NOM DU PAYS.- Dans l'incertitude des appellations géographiques telles que "Iles de la Société" etc.. jusque dans la Constitution de la République Française du 27 octobre où les E.F.O. sont désignés tantôt "Tahiti et ses Dépendances" tantôt "Territoires des E.F.O." nous adoptons "Territoire de Tahiti" (Fenua Tahiti) ou simplement Tahiti et "les tahitiens" (Taata tahiti)

CIToyENS - Sont tahitiens ceux qui sont nés ou naturalisés tahitiens.

Sonnent fâcheusement colonialistes et racistes des communiqués officiels : "Bien-être des Indigènes", les statistiques municipales "... métis ..." etc.. Le bulletin de presse : "Cannibalisme dans l'Union Française..." donne à réfléchir.

Qu'on ne nous fasse pas dire : autonomisme, fédéralisme, séparatisme, département ou territoire d'outre-mer, état associé etc.. nous refusons d'être enfermés dans des mots-pièges. Ce sera "Tahiti" à prendre ou à laisser.

UN PEU D'HISTORIQUE.- Inutile de remonter dans le passé; pour le présent, à deux reprises les citoyens des E.F.O. ont été consultés d'ailleurs très mal, comme toujours dans la précipitation, sans aucune prévoyance (?) de l'Administration responsable des conditions matérielles du vote. Résultat : Tahiti, comme la Métropole, a rejeté la première Constitution. Pour la deuxième, Tahiti, l'a encore rejetée, cependant que la Métropole ne l'acceptait qu'à quelques "oui" de majorité, près des 2/3 des électeurs ayant répondu "non" ou s'étant abstenus. Tahiti se trouve donc en nombreuse et bonne compagnie, racialement et loyalement française, infligeant chaque fois un désaveu au député (?) débarrassé officiellement de Pouvanea. Car ils ont voté et fait voter "oui" chaque fois, et Tahiti à chaque fois a répondu "non". Un des principes les plus importants que Tahiti aurait aimé voir poser dans cette dernière Constitution n'a été repoussé à l'Assemblée Constituante que par deux voix : Liberté de l'Enseignement. L'enseignement libre doit être subventionné par l'Etat comme l'enseignement public en proportion du nombre d'élèves. D'ailleurs un article de la Constitution dit que cette Constitution pourra être légalement modifiée. Et pourquoi n'exigerions-nous pas l'application à Tahiti de la "proportionnelle scolaire" comme dans les départements si Français d'Alace et de Lorraine.

.....

LEGISLATION.- Toute la législation française actuellement en vigueur, sauf rectification à apporter par l'Assemblée Constituante de Tahiti, De même pour les lois à venir par le Conseil Général.

Cette Assemblée Constituante devenue Conseil Général aurait donc le rôle actuel du Gouverneur des E.F.O. qui, consultant ou non son Conseil Privé, promulgue ou non les lois de la Métropole et du Ministre des Colonies qui peut revenir sur l'application de la Législation de la Colonie.

GOVERNEMENT ET ADMINISTRATION.- Reviendraient au Conseil Général.

COMMUNES OU DISTRICTS.- Avec leur conseil.

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES - Avec découpage électoral pour désigner leur conseiller général.

LE CONSEIL GENERAL aurait un double rôle : équivalent du Conseil général dans chaque département de la Métropole et de l'Assemblée Nationale.

UN DEPUTE A L'UNION FRANCAISE.

TAHITI, avec ses 55.000 habitants, à peine l'équivalent d'une petite circonscription de la Métropole, ne peut entretenir un Parlement nombreux, pas plus qu'un grand Etat-Major de hauts fonctionnaires.

Tahiti ne peut pas se lancer dans des dépenses de luxe en escomptant les ressources d'un tourisme douteux, d'une activité factive, genre loterie casino, luna-park, ou autres sweepstakes qui peuvent donner à l'occasion des ressources appréciables, mais sur lesquelles on ne peut pas établir un budget sain, sans parler de la morale.

Le moindre département métropolitain a 5 fois plus d'habitants que Tahiti mais il n'a qu'un préfet, 5 parlementaires, 25 conseillers généraux, la fortune en biens immobiliers et mobiliers, le standard de vie, les impôts sont dans l'ensemble bien plus élevés qu'à Tahiti. C'est dire qu'ici, pour le minimum indispensable, l'armature administrative coûte cher, vu le petit nombre d'habitants; mais leur dispersion en archipels impose quelques sacrifices.

IMPOTS.- La fortune de Tahiti est composée à peu près comme partout ailleurs : terres, immeubles, commerce de détails, industries etc... mais offre l'avantage d'être exactement connue pour ses principales sources (exportation de la vanille, du coprah, du phosphate). De même le gros commerce, tout d'importation, est connu par son passage en douane (ferine, sucre, conserves, alcools, machines, objets de luxe etc...) le rendement des impôts et leur perception équitable serait un des moins complexes du monde. Or, à Tahiti, on ne paie guère que des impôts indirects (les droits de douane) c'est-à-dire que les consommateurs pauvres paient sans s'en douter autant que les riches, qui, eux le savent. Il n'y a probablement plus un autre pays au monde offrant pareille injustice fiscale. Et nous ne faisons pas de démagogie. La véritable misère n'existant pas dans notre climat privilégié, les intéressés au maintien actuel des choses prétendent que tout le monde est à peu près satisfait, sauf une poignée de dangereux révolutionnaires et de fous - comme le Comité Pouvanaa - qu'il s'agit de mettre à la raison, en prison, pour la tranquillité de Tahiti et le loyalisme à l'égard de la Métropole, c'est-à-dire pour la prospérité des bonnes affaires. Inlassablement, nous dénoncerons le "Gang" de Tahiti ....

son support administratif colonialiste. Nous ferons appel à la compréhension de la masse productrice, des vraies richesses du pays, dont elle est en grande partie frustrée. Les producteurs de vanille, coprah, sucre, phosphate, et tous les travailleurs intermédiaires doivent savoir qu'il y a d'autres parties du monde que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Amérique du Nord, qui peuvent et veulent acheter Tahiti.

C'est avec tristesse, mais sans découragement, que nous voyons des Tahitiens se faire encore plus humbles serviteurs des grands profiteurs et de l'Administration colonialiste, par un souci immédiat de leur famille que nous ne comprenons que trop. Que leur résignation respectable s'en tienne là, nous ne leur en tenons pas rigueur; - ils la garderont leur place sous tous les régimes. Quant à ceux qui allègrement en remettent et font du zèle contre nous, nous promettons de ne pas les oublier.

CADRE LOCAL.- Dans l'esprit de Pomare et des Amiraux, l'Administration française de Tahiti s'engageait à utiliser les compétences des habitants du pays. Mais sans l'appellation de "Cadre local", l'administration colonialiste s'empressa de titulariser des métropolitains se trouvant, ou envoyés officieusement à Tahiti, de préférence sans aucun titre ni diplôme pour exercer l'équivalent dans la métropole. A incompétence égale il eût été plus juste d'employer des Tahitiens.

Mais en revanche, l'implantation de colons français non fonctionnaires ne fut jamais entreprise mais plutôt contrariée. Et la porte fut ouverte aux Asiatiques. Et on accuserait des Tahitiens d'être anti-français de se laisser gagner au prestige d'étrangers, alors que ceux qui font figure de tenants du pays sont justement des étrangers qui, eux, jouissent de la considération, de l'empressement de l'Administration. Où est le Français de France qui ait ses entrées au Gouvernement et puisse recevoir dignement ses Représentants? Manquait-il dans la Métropole des gens qualifiés pour se fixer à Tahiti, soit pour remplir honorablement les places qui doivent revenir aux jeunes Tahitiens quand on leur aura assuré l'instruction requise. Cependant une foule d'emplois qui revenaient normalement aux jeunes gens du pays, ont été attribués à ces singuliers batisseurs d'"empire" qui auraient donc appris leur métier de chef en regardant travailler leurs loyaux sujets tahitiens.

JUSTICE.- Le souci de la Justice implique un service judiciaire avec un corps de magistrats professionnels au complet. Gros sacrifices pour le budget de notre petit pays, mais cette dépense est primordiale. On peut faire des économies par ailleurs, on ne fera rien de bon sans toute la Justice avec toutes ses garanties. Le Tribunal correctionnel et de simple police peut se placer en audiences foraines. Il faut une véritable Cour d'Assise avec ses douze jurés.

SERVICE DE SANTE.- Réorganisation en "hôpital civil de Papeete". Par économie et sans gêner l'activité professionnelle des médecins, on pourrait confier le plus de postes administratifs possibles à des médecins. A incompétence de formation égale un docteur en médecine pourra toujours se mettre au courant de l'Administration aussi bien que n'importe qui sans diplôme d'administrateur.

ADMINISTRATION.- Toute l'Administration réorganisée à Papeete avec des fonctionnaires tahitiens, excepté pour les postes que pour l'instant seuls des métropolitains diplômés peuvent occuper. Mais le Conseil Général de Tahiti les choisira lui-même en s'entourant de toutes les garanties.

Les circonscriptions électorales cadreront au mieux avec les circonscriptions administratives : un siège pour environ 2.200 habitants tahitiens (Makatea étant considéré comme son faubourg industriel doit être rattaché électoralement à la ville de Papeete - 5 conseillers généraux districts de Tahiti - 5 groupes - 1 conseiller général chacun; Raiatea, commune d'Uturoa et districts pour un conseiller général, autres districts - un conseiller général;

Tahaa 1; Huahine 1; Bora-Bora Maupiti 1; Moorea-maio - 1; Tuamotu nord - 2 groupes d'îles - 1 chacun -; Gambier - Tuamotu rattachés 1; Marquises 1; Australes 1.

Total 21 conseillers généraux répartis le plus équitablement.

SERVICE MILITAIRE.- Dans la mesure des obligations de l'Union Française, sous réserve que le contingent appelé reste à Tahiti, et que les engagés "n'emploieront jamais leur force contre la liberté d'aucun peuple".

CAISSE D'EPARGNE. Ou plus grandes facilités avec la Caisse agricole ou un Crédit Foncier.

LA POLITIQUE.- Que les producteurs, les travailleurs, qui sont le plus grand nombre, ne se laissent pas abuser. On leur dira que "la politique c'est le mal, qu'il ne faut pas s'en occuper, mais continuer à faire confiance à ceux qui les ont toujours si bien laissés heureux, loin des soucis des affaires, que eux seuls comprennent, et comment ! Mais ça, et c'est justement une politique, leur politique, pas votre politique ni surtout votre intérêt.

LE COPRAH.- La production de Tahiti représente une faible partie du coprah produit dans le monde. Votre liberté, votre volonté n'a donc absolument aucune influence sur les prix mondiaux du coprah, pas plus que sur celui de la farine.

L'influence d'un député de Tahiti, ou la volonté d'un ministre des colonies sur le prix mondial du coprah égale zéro. Ce qui peut être influencé par vous, combiné par le député, décidé par le ministre, c'est une certaine politique du commerce, de la Marine marchande, des finances: le producteur tahitien doit d'abord connaître le vrai prix mondial - sur lequel il ne peut rien - mais par une certaine politique il peut obtenir une meilleure rémunération, en vendant par exemple à ce prix mondial, en supprimant les intermédiaires inutiles, en créant un syndicat agricole avec coopérative etc... Et que diriez-vous d'une coopérative de marchandises générales pour tous les consommateurs ? ?...Demandez un peu leur avis sur ce sujet à ceux qui vous conseillent de ne pas vous occuper de politique....

On se moque de vous quand on vous télégraphie à la veille des élections "Grâce à votre député, le coprah va vous être payé le double" Le prix mondial avait-il alors subitement monté ? Ou était passée jusqu'alors la différence ? ... Affaires? ... Politique? C'est par la politique que vous le saurez comment vont les affaires des

affairistes et comment trouver de l'argent là où il est.

LE SUCRE , LA FARINE etc... Les statistiques publiées par la Douane vous disent les millions sur lesquels on touche ici et ailleurs des commissions avec simplement 500 francs de patente, pendant que tous les consommateurs, eux, paient un droit sur leur pain, leur sucre, de tous les jours et de tous leurs enfants, que les producteurs de coprah, vanille, nacre, sentent bien l'impôt de sortie. Quand on croira spirituel de vous accabler de "politique" répondez "sucre", c'est-à-dire il faudra payer un impôt sur ces grosses commissions : sucre, farine etc... Par la politique, comme dans tous les pays, vous pourrez savoir où en sont les dépôts dans les banques, à l'étranger, et imposer justement ces revenus planqués.

MAKATEA est d'abord une richesse du pays ...

Il y a tout de même une différence d'importance entre ces grosses questions de politique financière qui doivent vous être soumises, qui doivent dépendre de vous et des législateurs que vous pouvez élire, et les plaisanteries du transport de terre végétale, et de primes aux queues de rats, sur lesquels un candidat osait solliciter vos suffrages pour donner une constitution à la France !

Ce n'est pas que nous négligeons toutes ces questions secondaires, mais à leur place, sur le plan Conseil Général, Municipal, où tout le monde peut être aisément d'accord.

LE COMITE POUVANAA fait de la politique.- Il s'inquiète de la discrétion du député des E.F.O. qui ne tient nullement les électeurs au courant de ses validations, de ses votes, du peu d'empressement du Conseiller de la République à rejoindre Paris.

Pour une fois qu'on nous accorde deux élus, payés par notre budget, chacun plus de 300.000 francs et qu'on nous en promette un troisième que nous envoyons en Australie à nos frais, un Gouverneur et un inspecteur, nous pourrions peut-être savoir ce qui se passe, ce qui nous attend. Tout est à craindre, à Tahiti, pas de journal, pas de moyen matériel d'exprimer une pensée en dehors du Conformisme colonialiste. Les imprimeurs se récusant; la radio est privée; le service des Informations n'est qu'une annexe du Cabinet, et ses atermoiements empêche les émissions à la radio et les insertions dans le Bulletin de Presse.

La radio, qui vit aux crochets du budget, ne doit pas rester plus longtemps le monopole d'entrepreneurs libres de ne pas annoncer ce qui leur déplaît; Le bulletin de presse, largement déficitaire, et donc payé par tous les contribuables, doit insérer à titre onéreux tous les communiqués ou motiver sa censure aux intéressés.

CANBERRA - TRUSTEE-SHIP ? ... Le Gouverneur, sans contact avec l'Assemblée Représentative, était parti en Australie pour une conférence "pour le bien-être des indigènes" qu'on appelle maintenant des "Habitants". Le plus clair de cette conférence est que Calédonie, Hébrides et Tahiti auront à payer annuellement cet Honneur 2 millions. Mais comme on nous fait savoir que le territoire de Djibouti est heureux de son sort, probablement que Djibouti a appris que le territoire de Tahiti est heureux du sien.



L'ASSEMBLEE REPRESENTATIVE. doit se réunir ces jours-ci. Va-t-on l'amuser encore de sa souveraineté, à longueur de séances, pour lui faire approuver les tarifs postaux internationaux etc.. toute besogne rebutante sur laquelle alors les services responsables ne font grâce d'aucun renseignement - d'autant qu'on ne peut rien y changer. Mais plutôt, lui rendra-t-on des comptes clairs, ne lui enlèvera-t-on plus à l'esbrouffe des décisions à incidence fiscale comme elle ne les voulait justement pas? ... Saura-t-elle son propre sort, jusqu'à quand elle est élue et pourquoi faire? ... Qui élira le député de l'Union Française et quand? ... Qui va décider du statut de Tahiti dans l'Union Française? ... Peut-être est-ce déjà fait? Et le trustee ship? Invitera-t-on l'Assemblée Représentative à disparaître ou à voter un projet tout fait, ou proposera-t-on un referendum par oui, ou par non de telle sorte que si vous dites "non" vous vous condamniez à rester dans l'état actuel.

Il vaudrait que vous adoptiez les yeux fermés n'importe quelle constitution, mais librement choisie par les habitants de n'importe quelle autre colonie - que le système mirifique que l'on vous offrira tout fait sans vous avoir consultés. Même si on vous promet avant tout le pain bon marché et le coprah cher, même si effectivement le pain reste stationnaire et que le coprah augmente pendant quelque temps, méfiez-vous. Payez et prenez toujours et répondez "non".

SUIVEZ POUVANAA.- Vous n'allez pas, dans l'ignorance, pour des avantages sans lendemain, accorder votre "oui" qui consacrerait en fait pour tout le reste votre asservissement définitif au système colonisateur local.

C'EST A VOUS TAHITIENS de dire ce que vous voulez pour Tahiti, par vos élus tahitiens, dans une Assemblée Constituante.

LE COMITE POUVANAA VOUS DEMANDE VOTRE AVIS, il vous propose un avant-projet susceptible d'être ratifié par vos remarques. Pour la rédaction cohérente, il saura consulter des compétences. Et si vous faites confiance à ses candidats, un projet définitif mûrement délibéré, avec la collaboration du Représentant de la France et des techniciens nécessaires vous sera soumis obligatoirement.

UNE CONSTITUTION POUR TAHITI, notre petit pays, laissé jusqu'à présent sans élite dirigeante, avec des Français pas bien chez eux, des Asiatiques en nombre, et la masse des Tahitiens nominalement citoyens depuis longtemps, mais en fait, simples sujets, en face de l'Administration colonialiste omnipotente.

Assez de cette impression, abominable pour tous, que votre Droit ne vous est pas dû naturellement, que la loi française n'est peut-être pas promulguée.

Assez de cet honneur d'avoir toujours à solliciter la haute bienveillance.. Il existe des tas ~~gms~~ de gens en France métropolitaine qui n'ont jamais eu à faire au Préfet. On ne s'enend jamais répondre à un guichet "voyez le Préfet" ou "l'ingénieur des Ponts et Chaussées". Peut-être le chef cantonnier vous accordera sa brouette ... " Ne peut-on pas concevoir ici un citoyen qui ne soit pas toujours obligé d'adresser "la" demande au Chef de la Colonie pour le motif le plus insignifiant, ni qui n'éprouve aucun besoin de l'importuner pour ses petites affaires .....

Assez de faveurs. La loi pour tous. Une constitution de Tahiti, pour les tahitiens, par les tahitiens.

QUE SOMMES-NOUS DANS L'UNION FRANCAISE ? 1/300ème. Et du Conseil de la République? 1/300ème. Et dans l'Assemblée Nationale Française ? 1/618ème. Aussi bien, respectons-nous trop la libre volonté des Français de la Métropole, pour prétendre nous mêler de leurs affaires à l'Assemblée Nationale comme au Conseil de la République. Peut-être veulent-ils nous faire partager une conception de l'Union Française dont nous voulons faire partie - mais pourquoi s'immisceraient-ils dans notre Constitution de Tahiti?

C'EST DANS CES CONDITIONS QUE LE "COMITE POUVANNA" DEMANDE QU'IL SOIT PROCÉDÉ A L'ELECTION D'UNE ASSEMBLEE CONSTITUANTE A TAHITI. Si l'Administration colonisiste oppose tout autre système ou simplement l'inertie, le Comité Pouvanaa ne se découragera pas. Il présentera à chaque occasion ses candidats.

Il est bien décidé à veiller dorénavant à la correction des opérations électorales pour prévenir et mettre un terme à la triste tradition colonialiste de pression officielle la plus éhontée au secours de la corruption capitaliste la plus simpliste et pleinement efficace.

Nous sommes d'ailleurs sans illusion. "Persécuté en raison de son action en faveur de la Liberté" Pouvanaa sera toujours candidat dans son territoire de Tahiti. La mauvaise foi et la mesquinerie ne l'abattront pas. Tous les Tahitiens, tous les Français à Tahiti, se reconnaîtront en lui : flattés dans les discours officiels, mais pratiquement brimés de belles promesses mais les menaces et la prison au bout. Pourquoi ? Pour qui ?

Toute la législation des E.F.O. peut se résumer ainsi :

"ART. 1. Le Gouverneur, le conseil privé entendu, fait ce qu'il veut".  
"ART. 2.- Le Gouverneur est chargé du présent arrêté".

IL FAUT QUE CELA CESSE. D'ailleurs il nous a été solennellement promis que : "La France forme avec les peuples d'outre-mer une union fondée, sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. L'Union des Français est composée de Nations et de Peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge, à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leur propres affaires; en écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal succès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits proclamés et confirmés dans sa constitution.

NOUS SOMMES ENTIÈREMENT D'ACCORD.- Le Comité Pouvanaa s'occupera de Tahiti d'abord, - notre devise . Il continuera sa propagande par la parole, les tracts, un bulletin, si le bulletin de presse et la radio officiels nous sont refusés.

Mais nous sommes pauvres, aidez-nous.  
Vive Pouvanaa. Vive Tahiti  
Vive Tahiti dans l'Union Française.

Le Comité de rédaction.